

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/02/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-A24-DP-00373

1. Intitulé du projet

Travaux de restauration hydromorphologique et écologique de l'espace de bon fonctionnement de la Bonne à Gragnolet sur la commune d'Entraigues

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et Affluents - SIGREDA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. le Président Guy GENET

RCS / SIRET

2 5 3 | 8 0 5 | 1 6 2 | 0 0 0 6 7

Forme juridique

Syndicat mixte fermé

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10°	Rubriques de la nomenclature IOTA "Loi sur l'Eau": - n°3120 : modification du profil en travers sur 300 ml (travaux soumis à autorisation) - n°3140 : protection des berges sur 140 ml (travaux soumis à déclaration).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique B.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Restauration de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Bonne à Gragnolet par élargissement de la bande active depuis le pont des Chèvres jusqu'au pont de la D117, soit sur un linéaire d'environ 650 m (Cf. plans de situation en annexe 2).

Ces travaux de restauration hydromorphologique et écologique vont consister à redonner une mobilité latérale de la Bonne sur ce secteur par des opérations d'arasement et de démantèlement de merlons existants, ainsi que par des opérations de décaissement de berge (Cf. photographies en annexe 3).

Afin de protéger les enjeux au droit de ce secteur (habitations), un ouvrage de protection de berges sera réalisé. Enfin, des travaux sur la végétation (essartement, abattage et recépage) seront nécessaires pour mettre en œuvre ce projet.

4.2 Objectifs du projet

Les travaux de restauration de l'EBF de la Bonne à Gragnolet poursuivent un double objectif de restauration des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

L'élargissement de la bande active (par démantèlement de merlons et la réouverture d'un bras secondaire) vise à restaurer la dynamique latérale de la Bonne sur ce secteur qui constitue un zone de respiration du cours d'eau :

- d'un point de vue hydraulique, l'étalement de la lame d'eau permettra de dissiper l'énergie lors des crues et de réduire les contraintes sur les ouvrages de protection actuels (digue en rive gauche).
- d'un point de vue écologique, la restauration de la dynamique alluviale permettra d'améliorer la fonctionnalité de ces milieux directement soumis à l'influence des crues (reconnexion des annexes hydrauliques, diversité des habitats aquatiques et terrestres, renouvellement de la végétation rivulaire, etc).

En résumé, les objectifs généraux sont les suivants :

- préserver et entretenir les fonctionnalités des milieux aquatiques,
- gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long,
- restaurer la continuité biologique, les habitats aquatiques et les milieux terrestres,
- réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ces travaux de restauration hydromorphologique et écologique vont consister à (Cf. plan en annexe 4) :

- Araser l'ouvrage longitudinal M10 sur 140 ml à la côte 30 cm au-dessus du fil d'eau actuel ;
- Décaisser, sur une largeur de 5m, la risberme présente derrière M10 jusqu'à la côte 30 cm au-dessus du fil d'eau (Cf. coupes-type en annexe 5);
- Araser l'ouvrage longitudinal M47 sur 130ml à la côte 50 cm au-dessus du fil d'eau actuel ;
- Décaisser à la côte 30 cm au-dessus du fil d'eau, sur une largeur de 5m, la risberme présente face à l'ouvrage actuel M47 (Cf. coupes-type en annexe 5);
- Dans la continuité de l'ouvrage P6 sera construit, appuyé sur le talus existant sur 95ml puis sur le nouveau front de taille sur 45ml, un ouvrage de protection d'une longueur totale de 140ml. Cet ouvrage sera constitué d'une semelle en enrochement surmonté d'un enrochement sur 3m de hauteur (Cf. coupes-type en annexe 5);
- Des travaux d'abatage, de recépage et d'essartement seront réalisés afin d'accompagner la restauration du fonctionnement de la Bonne sur le secteur de Gragnolet, permettant de favoriser l'étalement de la lame d'eau et de limiter le risque d'embâcles (Cf. carte des travaux sur la végétation en annexe 6). Ils seront essentiellement réalisés sur les bancs alluviaux et les terrasses alluviales qui se sont végétalisés derrière les ouvrages de protection (merlons). Des travaux d'abattages seront également nécessaires afin de permettre l'accès des engins par la création de pistes provisoires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y a pas de phase d'exploitation puisque le projet, objet de cette demande, concerne des travaux de restauration de l'espace alluvial du cours d'eau qui amélioreront la qualité des milieux naturels.

L'objectif est bien de restaurer un fonctionnement hydrologique et écologique directement soumis à la dynamique alluviale du torrent de la Bonne. Aussi, comme précisé ci-dessus, les interventions après travaux se limiteront à accompagner si besoin l'évolution morphologique de la Bonne sur ce secteur par un entretien de la ripisylve dans le but de limiter le risque d'embâcles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet de restauration est soumis à la procédure d'autorisation environnementale unique (permis unique). Ce projet est soumis à une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (l'étude d'incidences Loi sur l'Eau et l'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 sont inclus dans cette demande).

De plus, ce projet fait également l'objet d'une déclaration d'intérêt général.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale du projet	6.5 ha
Linéaire de cours d'eau restauré	650 ml
Linéaire de merlons arasés/démantelés	270 ml
Linéaire d'ouvrages de protection de berges réalisés	140 ml
Surface de l'espace de bon fonctionnement restauré activement (en zone humide)	2.5 ha
Surface concernée par les travaux d'essartement	2700 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

La Bonne à Gragnolet sur la commune d'Entraigues (38740) : du pont des Chèvres jusqu'au pont de la D117.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 93°46'53"89 Lat. 64°25'05"842

Point d'arrivée :

Long. 93°41'65"03 Lat. 64°25'44"515

Communes traversées :

Entraigues

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise générale des travaux est située : - à la limite d'une ZNIEFF de type 1, n° 38300020 « Versant sud de l'Arcanier », 865 ha - dans le périmètre d'une ZNIEFF de type 2, n° 3830 « Massif de l'Oisans » (64 300 ha). (http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map#)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Entraigues est classée en zone de montagne. Source : Observatoire des territoires (http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#sly=f_com_e_DR;i=zone_mont.zone_mont;z=489717,5785036,376928,287796;v=map1;l=fr;sid=14822)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'un APPB. Source : CARMEN (http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map#)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Entraigues n'est pas une commune littorale (non riveraine des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares, des estuaires et deltas).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise des travaux est située dans l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins à proximité de la zone cœur (à 150 m). Cf. carte en annexe 8. Source : CARMEN (http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map#)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans un territoire concerné par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un périmètre concerné par un site patrimonial.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux sont situés dans une zone humide qui fait l'objet d'un classement dans l'inventaire des zones humides de plus de 1 ha de l'Isère réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels. Cette zone humide, dénommée « La Bonne Moyenne » (n°38VA0016) et d'une surface totale de 50 ha (Cf. fiche en annexe 9), correspond à la ripisylve d'aulnes blancs présente au hameau des Ségouins à Entraigues. Il s'agit de la zone d'expansion naturelle des crues de la Bonne.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Entraigues n'est pas couverte par un PPRN ni par un PPRT. Source : DDT Isère.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur le périmètre d'un site ou de sols pollués. Source : Sites industriels BASIAS et sites et sols pollués BASOL / Infoterre (http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Entraigues n'est pas classée en ZRE. Source : Carte du classement 2015 en ZRE - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée (http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/gestion-quantite/zre/zre-arretes-departements.php).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux ne sont pas situés dans un périmètre de protection rapproché. Source : BSS Eau / Infoterre (http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'un site inscrit. Source : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map#
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise des travaux est située à proximité (150 m) de sites Natura 2000 : celui du Massif de la Muzelle (Site d'Intérêt Communautaire FR8201751) et celui de la Zone de Protection Spéciale des Ecrins (FR9310036). Cf. carte en annexe 8.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'un site classé. Source : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE_RA.map#

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La restauration de l'espace de bon fonctionnement de la Bonne sur le secteur de Gragnolet consiste à élargir le lit de la Bonne et à restaurer les possibilités de divagation latérale. L'étalement de la lame d'eau lors des crues dans le lit majeur permet un ralentissement des vitesses, une plus grande surface alluviale immergée, ce qui contribue à améliorer les échanges nappe/rivière. Ces travaux ont un effet positif sur les nappes alluviales de la Bonne.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arasement des merlons va nécessiter un export des matériaux de déblai qui ne seront pas utilisés sur site. <i>Correction de Q'AE</i>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage de protection de berge en rive gauche sera réalisé dans la mesure du possible avec un réemploi des matériaux issus de l'arasement et du démantèlement des merlons. Toutefois, des blocs seront importés pour la pose des enrochements libres. <i>Correction de l'AE</i>
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences sur la biodiversité ont été analysées pour prendre en compte les enjeux liés aux espèces protégées et sont présentés dans le document d'incidences "Espèces protégées" en annexe 11. L'analyse conclue que les impacts à court terme liés à la phase travaux (2 mois) entraînent la perturbation et la dégradation d'habitats ou d'espèces. Ces impacts négatifs sont directs et temporaires. A long terme, le projet n'engendre aucun impact significatif. Au contraire, les effets du projets sont favorables aux habitats et à la biodiversité (faune et flore). Les invasives recensées (buddleias) seront traitées (dessouchage + arrachage).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 en présentée en annexe 10. L'analyse conclue que le projet de restauration de la Bonne à Gragnolet n'a pas d'incidences significatives sur les enjeux de conservation des deux sites Natura 2000 situés à proximité de l'emprise des travaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le document d'incidences "Loi sur l'Eau" présenté en annexe 12 conclue que le projet de restauration n'a pas d'incidences significatives sur les milieux aquatiques (travaux réalisés depuis la berge).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet vise à restaurer un espace naturel qui est l'espace alluvial de la Bonne aujourd'hui occupé par une végétation rivulaire déconnectée du cours d'eau. Cette restauration n'engendre pas la consommation d'espaces agricoles ou forestiers. Se reporter au document d'incidences "Espèces protégées" en annexe 11 pour localiser les habitats concernés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique en lien avec ce projet n'est identifié.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La prévention des inondations constitue un des objectifs du projet par un élargissement global des sections d'écoulement de la Bonne au droit des enjeux. Le document d'incidences "Loi sur l'Eau" présenté en annexe 12 conclue que le projet de restauration n'a pas d'incidences hydrauliques notables amont-aval sur l'ensemble du linéaire de nature à augmenter les risques au droit des enjeux identifiés sur le secteur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire en lien avec ce projet n'est identifié.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le déplacement est lié à la circulation des engins de chantier en phase de travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La circulation des engins de chantier en phase de travaux est source de nuisances sonores en journée. Aucune activité ne sera autorisée la nuit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet n'engendre pas de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations se limitent à la circulation des engins et aux opérations d'arasement des merlons, de décaissement et de déplacement des matériaux. Les travaux de construction et de déconstruction des ouvrages entraînent des effets temporaires à court terme (bruit, vibrations, poussières, trafic de matériaux...).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun engin n'étant autorisé à circuler la nuit, le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets générés par le projet sont liés à la consommation de carburant par les engins de chantier et le matériel forestier (tronçonneuses). Des poussières seront également soulevées lors du déplacement des engins.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides potentiels sont ceux issus du nettoyage des engins de chantier qui ne sera pas autorisé sur site. Ils peuvent également être liés à des fuites/ruptures de carburant ou d'huiles des engins. Les opérations d'approvisionnement en carburant seront réalisés sur une aire étanche. En cas de pollution accidentelle, les eaux seront dans la mesure du possible pompées et stockées dans un bassin de décantation sommaire puis évacuées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet n'engendre pas d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des matériaux inertes et non dangereux issus du démantèlement des merlons seront exportés. Des déchets verts issus des travaux de recépage et d'abattages seront broyés sur place ou exportés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les cours d'eau, par leur force hydraulique, modèlent et façonnent le paysage au travers de processus d'érosion, de transport et de dépôt des matériaux. Ce projet vise à restaurer la dynamique alluviale de la Bonne au droit du hameau de Gragnolet. L'évolution du patrimoine paysager sur ce secteur sera ainsi directement dépendante de celle de la rivière.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines qui se limitent à des coupes de bois ponctuelles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet existant ou approuvés et susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet de restauration de l'EBF de la Bonne à Gragnolet n'est identifié.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts engendrés en phase chantier sont identifiées dans les documents d'incidences "Espèces protégées" et "Loi sur Eau", respectivement présentées en annexes 11 et 12.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'auto-évaluation du SIGREDA est présentée en annexe 13.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5: Coupes-types des travaux au droit des profils Annexe 6 : Travaux sur la végétation Annexe 7 : Inventaires et classements des sites d'intérêt écologique Annexe 8 : Outils de protection des espaces naturels Annexe 9 : Zone humide "La Bonne moyenne" Annexe 10 : Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 Annexe 11 : Document d'incidences "Espèces protégées" Annexe 12 : Document d'incidences "Loi sur l'Eau" Annexe 13 : Auto-évaluation du SIGREDA

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Vif

le, 22/02/2017

Signature



cliquant sur le cadre ci-dessus